



LE SPORT DECOUVERTE

Des activités sportives gratuites et encadrées pour chacun !

Sport Découverte Initiation (SDI), « Varier les pratiques pour mieux choisir ! » : jeunes de 7 à 17 ans, vous pouvez pratiquer de nombreux sports les mercredis après-midi et à la journée durant les vacances scolaires. Vous serez accueillis dans les centres sportifs ou lors de sorties.

Sport Découverte de Proximité (SDP), « Vainqueurs, les valeurs du sport ! » : des activités physiques et sportives de loisirs pour tous au cœur de votre quartier, autour des notions de citoyenneté et de respect. Rejoignez ce dispositif principalement les soirs et week-ends, mais également lors des vacances scolaires en journée.

Sport Découverte Nature (SDN), « Cultiver votre forme » : venez, chaque dimanche, entretenir votre forme, encadrés par des animateurs sportifs qualifiés dans les nombreux espaces verts parisiens. Footing et renforcement musculaire, entre autres, sont au programme.
Réservé aux adultes.

Espace de Glisse Parisien 18^{ème} (EGP18) : Le plus grand parc béton de glisse couvert en France, vous propose, de 7 à 77 ans, de venir pratiquer ou vous initier gratuitement aux activités roller, skate, BMX, quel que soit votre niveau, en compagnie de professionnels de ces disciplines.
Tout le matériel peut vous être prêté.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Remplir la fiche d'inscription disponible dans les sites accueillant un de ces dispositifs ou la télécharger sur Paris.fr
- La donner, dûment remplie et signée, au référent du dispositif avec les pièces à fournir.
- Un Pass'Sport Découverte annuel (valable de septembre à août) est alors délivré gratuitement, donnant accès à l'ensemble des activités.

PIECES A FOURNIR

1. 2 photographies d'identité
2. Justificatif de domicile ou attestation sur l'honneur de domiciliation.

(Il est rappelé que le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique un avantage indu est passible de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende, article 441-6 du code pénal).

3. Certificat médical

La Mairie de Paris préconise à tout pratiquant de fournir un certificat médical de **non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives**, dans un but général de sécurité.

Certificat médical fourni : oui non

Si non, je soussigné(e) déclare refuser de transmettre un certificat médical pour mon enfant ou moi-même et engager ma responsabilité en cas d'accident.

FICHE D'INSCRIPTION SPORT DECOUVERTE

A REMPLIR PAR L'ANIMATEUR

N° de carte	ARRONDISSEMENT	CODE CENTRE	SEXE	ANNEE	NAISSANCE	IDENTIFIANT
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

PRATIQUANT (tout le dossier est à remplir en majuscules)

NOM : PRENOM :

Date de naissance :

Adulte(s) à contacter en cas d'urgence

NOM : Prénom :

☎ :

COORDONNEES (responsable légal pour les mineurs)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ portable : ☎ domicile :

Mail: @
(facultatif)

AUTORISATIONS

1. Autorisation parentale (pour les mineurs) :

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, autorise mon enfant à participer aux activités sportives et sorties organisées pendant le créneau horaire du dispositif.

2. Autorisation de publication :

L'article 9 du Code Civil stipule que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». Le droit à l'image est protégé dans ce cadre, c'est pourquoi une autorisation écrite est obligatoire.

J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) la Mairie de Paris à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même lors des activités sportives et à utiliser ces images ou vidéos pour ses différentes publications (journal, plaquette, site internet ...).

La présente autorisation est délivrée à titre gratuit.

Date :

Signature :